

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



**EXTRAIT**  
du

**Registre des Délibérations du Conseil d'administration**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 09 octobre 2025 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 02 octobre 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.



|                                                                                                                                                                        |    |                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|---------------------------------------------|
| Nombre de membres afférents au conseil d'administration<br><i>1 siège vacant :<br/>représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i> | 16 | Date de la convocation :<br>02 octobre 2025 |
| Nombre de présents                                                                                                                                                     | 9  |                                             |
| Nombre de pouvoirs                                                                                                                                                     | 3  | Date de la publication :<br>17 octobre 2025 |
| Suffrages exprimés                                                                                                                                                     | 12 |                                             |

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Pierre STETIN, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, Mme Marylène HENAULT, M. Didier ZARZUELO, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, Mme Anne DE LAPORTERIE

**POUVOIRS :**

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Dominique DUBROCA à Mme Aline DUZERT, Mme Anne DE LAPORTERIE à M. Jean Paul USSEL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Laurent DUBOIS

**OBJET : Convention de partenariat avec l'association Unis-Cité**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
**Vu** le projet de convention de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Dax et l'association Unis-Cité portant sur la mobilisation et l'accueil de volontaires sur des actions organisées par le CCAS et par les EHPAD, présenté en pièce jointe.

**Considérant** l'intérêt pour les seniors dacquois et pour les résidents des EHPAD Alex LIZAL & Gaston LARRIEU de prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion, de favoriser le

lien social, de veiller à l'accès aux droits pour tous et d'initier et développer des actions et projets en réponse aux besoins identifiées.

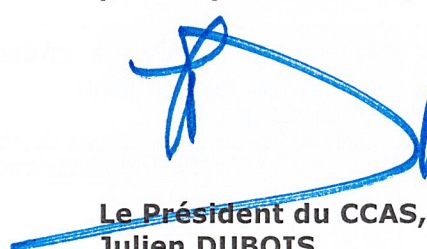
**SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 12 VOIX POUR,**


**Article 1 : approuve** le projet de convention entre le CCAS de Dax et l'association Unis-Cité joint en annexe,

**Article 2 : autorise** Monsieur le Président ou en son absence Madame la Vice-présidente du CCAS à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**Secrétaire de séance,  
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

  
**Le Président du CCAS,  
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulbos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture  
040-264000860-20251013-20251009-3-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2025  
Date de réception préfecture : 17/10/2025